

EMPLOYEUR
Ville de Saint-Jérôme

Service des ressources humaines
Division des ressources humaines
300, rue Parent

TYPE DE POSTE
Poste cadre
Permanent
(R-1441)
Affichage interne et externe

HORAIRE
35 heures par semaine
Horaire de travail du lundi au vendredi.

RÉMUNÉRATION
De 94 303 $ à 117 879 $ annuellement
Classe 4

AVANTAGES SOCIAUX
Assurances collectives et régime de retraite à prestations déterminées dès l'entrée en poste!

DATES POUR POSTULER
Du 3 au 17 novembre 2026

vsj.ca/emplois

CONSEILLER EN PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL
Service des ressources humaines

Vous désirez faire carrière au sein d'une organisation qui a à cœur ses employés et qui prône les valeurs de respect, d'éthique, de leadership et de professionnalisme ? Faire partie d'une équipe dynamique où vous pourrez grandir et faire valoir vos compétences et votre leadership? Vous recherchez un environnement branché sur l'avenir, propice à la réalisation de vos aspirations? Nous avons des possibilités!

POURQUOI CHOISIR DE TRAVAILLER POUR LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

Pour une vie équilibrée :

- ✓ *Horaire flexible et possibilité de télétravail (selon la politique en vigueur);*
- ✓ *Conciliation travail-vie personnelle;*
- ✓ *Horaire de 4 ½ jours/semaine;*
- ✓ *Congés payés durant le temps des fêtes (en plus des vacances annuelles!);*

Pour prioriser votre santé et votre bien-être :

- ✓ *Assurances collectives payées à 75 % par l'employeur;*
- ✓ *Banque santé et mieux-être de 1 000 $ par année;*
- ✓ *Accès à un service complet de télémédecine et un programme d'aide aux employés pour soi et toute la famille !*

Pour votre futur :

- ✓ *Régime de retraite (l'un des meilleurs!);*
- ✓ *Salaires compétitifs et possibilités d'avancement de carrière;*
- ✓ *Et plus encore!*

VOTRE RÔLE AU SEIN DE L'ORGANISATION

Sous l'autorité d'un cadre du Service du capital humain, le conseiller en prévention en santé et sécurité du travail (SST) guide les clients internes dans leur prise en charge de la SST en identifiant leurs besoins, en recommandant des solutions et en les accompagnant dans la mise en œuvre de celles-ci. Il participe activement au déploiement de différentes actions, en plus d'être responsable du suivi des programmes liés à la prévention en SST. Le conseiller représente également la Ville au sein des comités paritaires SST et de groupes d'intervenants externes. Il contribue au développement d'une culture d'entreprise positive au regard de la santé et de la sécurité du travail.

MISSION ET OBJECTIFS

- Recommander à la direction du service des orientations, des politiques et des directives en prévention en SST, participer à leur élaboration et en promouvoir l'adoption;
- Identifier les besoins et effectuer des recommandations en prévention en SST;
- Accompagner les directions et gestionnaires de la Ville en exerçant son rôle-conseil en SST afin que les activités soient exécutées conformément aux lois, aux règlements et aux politiques SST en vigueur;
- Encourager et assurer un leadership constant en prévention en SST pour l'ensemble des groupes d'employés et des gestionnaires;
- Concevoir, élaborer et participer à la mise en œuvre des différentes composantes du programme de prévention;
- Collaborer à la réalisation de projets multiples en matière de prévention des accidents du travail;
- Participer activement à l'analyse des besoins, à l'élaboration et au suivi du programme de formation des travailleurs relativement à la SST;
- Donner de la formation aux travailleurs et aux gestionnaires en matière de SST;
- À titre de représentant de la Ville, animer les réunions des comités SST et assurer une bonne communication en matière de prévention auprès des gestionnaires et des travailleurs;
- Assurer le suivi du programme de santé en collaboration avec les organismes externes;
- Agir à titre de représentant de la Ville, soutenir les gestionnaires et coordonner les enquêtes et les analyses lors d'accidents;
- Représenter l'employeur lors des interventions avec divers organismes, dont la CNESST, le CSSS et autres;
- Agir à titre de facilitateur et d'agent de changement afin d'accompagner les équipes dans les différentes étapes d'amélioration en lien avec la SST;
- Concevoir et mettre en œuvre des moyens d'évaluation et d'analyse du rendement des composantes du programme de prévention.

EXIGENCES DE L'EMPLOI

- Être titulaire d'un diplôme d'études universitaire en relation industrielle, en gestion des ressources humaines ou en santé et sécurité au travail;
- Détenir au moins cinq (5) années d'expérience en prévention de la SST dans un milieu syndiqué;
- Être membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés (un atout).

LE PETIT PLUS QUI FAIT LA DIFFÉRENCE

- Avoir d'excellentes connaissances des Lois, règlements et normes applicables en SST;
- Posséder d'excellentes aptitudes dans l'exercice du rôle conseil auprès de gestionnaires;
- Être reconnu comme étant un joueur d'équipe, faire preuve de jugement et posséder une capacité à prendre des décisions et à mobiliser les différents intervenants vers un but commun.

VOUS AVEZ LE PROFIL RECHERCHÉ?

Les candidats intéressés doivent soumettre leur candidature par le biais du site Web de la Ville de Saint-Jérôme (vsj.ca/emplois), en joignant obligatoirement leur curriculum vitæ ainsi qu'une copie de leur diplôme et de leur permis de conduire. Les candidatures doivent être déposées avant le **17 novembre 2026, à 23 h 59.** Des tests pourraient être requis afin d'évaluer les capacités, les compétences et les connaissances des candidats.

ÉGALITÉ DES CHANCES

La Ville de Saint-Jérôme applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite toutes les personnes qualifiées à présenter leur candidature, en particulier les femmes, les membres de minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes en situation de handicap. Également, ces personnes peuvent nous faire part de leurs besoins particuliers en lien avec le processus de sélection pour l'emploi convoité afin de faciliter l'étude de leur candidature. Les outils de sélection peuvent être adaptés aux besoins des personnes en situation de handicap, et ce, à toutes les étapes du processus de recrutement.

Postulez à vsj.ca/emplois

Ville de SAINT-JÉRÔME